

NEWSLETTER SUR LA COOPERATION MONDIALE **Novembre 2015**

Dans ce numéro :

- **Article du mois : Quel soutien international pour les socles de protection sociale ?**
De Barry Herman
- **La collaboration interinstitutions en matière de protection sociale : de discussions animées, des résultats pratiques et la quête d'une vigueur nouvelle**
De Sergei Zelenev
- **Les parlementaires mobilisés pour stimuler les efforts contre les changements climatiques**
- **Ressources et liens utiles- les trouvailles du mois**

➤ **Article du mois : Quel soutien international pour les socles de protection sociale ?**

De Barry Herman



Après presque 30 ans de service, le Dr. Barry Herman a pris sa retraite du Secrétariat des Nations Unies en décembre 2005. Aujourd'hui, le Professeur Herman fait partie des enseignants du programme du Master Affaires internationales de The New School à New York et travaille comme consultant sur les questions de financement du développement. Il a effectué son doctorat en économie à l'Université du Michigan et son MBA à l'Université de Chicago.

En 2012, Olivier de Schutter et Magdalena Sepúlveda, alors Rapporteurs spéciaux pour le Conseil des droits de l'homme de l'ONU, avait proposé d'établir un nouveau fonds mondial pour la protection sociale. Selon eux, alors que les « coûts entraînés par la fourniture de la protection sociale de base pouvaient être abordables lorsqu'on les calculait à l'échelle mondiale, pour plusieurs pays, les coûts nationaux allaient être supérieurs à ce qu'ils pouvaient se permettre, même en réunissant toutes leurs ressources en vue d'atteindre ce seul objectif ». Dans ce contexte, la création d'un mécanisme spécial faisant appel à la solidarité, un mécanisme qui garantisse aux pays susceptibles d'en avoir besoin l'aide de la communauté internationale pour introduire ou concrétiser les socles nationaux de protection sociale, devenait nécessaire.

(Note d'information n°7 du HCDH-ONU
http://www.ohchr.org/Documents/Issues/Food/20121009_GFSP_en.pdf).

Ce bref article présente une réflexion personnelle sur la proposition de créer un fonds de ce type.

Une partie des membres des organisations internationales, par exemple l'OIT, le HCDH-ONU et la FAO, ont écouté avec attention la proposition et la Coalition mondiale pour les socles de protection sociale l'a même recommandée lors de la Conférence internationale sur le développement à Addis Ababa en juillet dernier. Cependant, il ne semble pas que la proposition du fonds, en tant que telle, ait retenu l'attention de potentiels donateurs, en tout cas pas pour l'instant. Bien que cela ne semble pas surprenant dans le contexte international et politique actuel, je pense que les objectifs de ce mécanisme financier faisant appel à la solidarité méritent considération et gagneraient à être concrétisés.

Alors que de Schutter et Sepúlveda proposaient la création d'une entité unique qu'ils appelaient Fonds mondial pour la protection sociale (FMPS), ces derniers proposaient en réalité de regrouper une série d'activités susceptibles de cohabiter sous le même toit. Ou pas. La préoccupation réelle des auteurs porte uniquement sur l'amélioration de la protection sociale de ceux se trouvant dans le besoin, non sur la création d'une nouvelle bureaucratie internationale, en effet inutile.

La proposition stimulerait le soutien international destiné aux pays les moins avancés (PMA). Il ne fait aucun doute que les PMA ne sont pas les seuls pays ayant besoin d'une assistance pour amener leurs socles de protection sociale à un niveau acceptable qui correspondrait ainsi aux obligations que leur gouvernement doit remplir en matière de droits de l'homme. Néanmoins, ils représentent un groupement de pays très spécifique auquel la communauté internationale accorde déjà des avantages internationaux commerciaux et financiers en raison de leur pauvreté et de leur vulnérabilité. L'attention qu'on leur porte est compréhensible mais la proposition devrait offrir un soutien international à tout pays se trouvant dans le besoin.

De Schutter and Sepúlveda ont cherché à faire progresser deux types de soutien international en matière de services de protection sociale. Le premier viendrait compléter les financements qu'un PMA pourrait mobiliser intérieurement pour la protection sociale dans des circonstances normales (ou moyennes). Le second apporterait un financement international spécial pour répondre aux obligations supplémentaires que des chocs naturels ou économiques extrêmes auraient créées en matière de protection sociale. La présente note réfute le premier et défend le second.

L'assistance aux socles de protection sociale en temps "normal"

Financer la protection sociale est une obligation fondamentale des gouvernements, où que l'on se trouve. La Recommandation n°202 de l'OIT qui appelle aux socles de protection sociale indique que ces derniers entendent garantir des soins de santé « essentiels » et une sécurité de revenu « minimum » pour les enfants, les personnes âgées et ceux faisant partie de la population active incapable de gagner « suffisamment » d'argent, chacun de ces groupes étant sujet aux définitions nationales. C'est-à-dire, aussi précises qu'une définition de socles de protection sociale, négociée internationalement, peut l'être.

Cependant, on peut douter du fait que les futurs donateurs accepteraient spontanément les définitions nationales du besoin. Ils pourraient craindre que les pays bénéficiaires placent leurs besoins fondamentaux à un niveau trop élevé, dans le but de tirer profit de la générosité des donateurs. D'un autre côté, de Schutter et Sepúlveda avaient également précisé qu'il faudrait réduire au fil du temps l'aide internationale apportée à un PMA en particulier, quitte à fixer une date à laquelle l'aide prendrait fin. Cela signifie que peu importe le niveau de protection sociale mis en place, il existerait une entité politique qui imposerait de maintenir au moins ce niveau de protection, une fois que l'aide internationale serait arrivée à terme. Ceci pourrait inciter à placer le socle à un niveau trop bas.

Au bout du compte, il faudrait alors que le pays bénéficiaire et ses donateurs s'accordent sur le contenu visé par le socle de protection sociale. Celui-ci devrait par ailleurs être proposé à chaque individu du pays, indépendamment de son identité sexuelle ou ethnique ou de sa position géographique. De plus, le bénéficiaire aurait l'obligation d'autoriser ses donateurs à consulter les comptes publics de ses programmes de protection sociale, ainsi que les comptes publics de ses revenus fiscaux et dépenses fiscales, puisque l'aide internationale ne prendrait en charge que ce qui excède les « ressources maximales disponibles » que le gouvernement aura pu mobiliser et qui seront débloquées pour la protection sociale. Bien que ce ne soit souvent pas le cas, ces comptes devraient de toute façon être laissés à la discrétion du public dans le pays bénéficiaire, étant donné que la transparence est une condition nécessaire à la crédibilité d'un gouvernement. En résumé, l'assistance financière internationale, notamment celle visant à couvrir un déficit de financement dans la panoplie

complète des services de protection sociale, requiert une inspection internationale importante et une conditionnalité forcément élevée.

En outre, la proposition est assez compliquée parce qu'une grande partie de la protection sociale s'effectue par le biais d'une assurance, et est payée en jouant entre les revenus sur les impôts et les sommes versées par les bénéficiaires, que ce soit par le biais des primes d'assurance et/ou des franchises sur les services. Il se pourrait que le système d'aide internationale ne concerne que les personnes les plus pauvres qui se trouvent dans les pays les plus pauvres, auquel cas on peut supposer que les primes comme les franchises seraient de zéro. Cela rendrait l'estimation du besoin en aide internationale plus simple mais pourrait aussi limiter le nombre de personnes couvertes de manière drastique.

Par exemple, l'assurance chômage est un des types d'assurance sociale que l'on trouve dans un socle de protection sociale. Les plus pauvres parmi les pauvres ont plus de risques de travailler dans l'économie informelle ou de subsistance que de n'y pas travailler, et ont donc plus de risques de ne pas être couverts par une assurance chômage formelle. Et pourtant, le chômage est susceptible d'entraîner beaucoup de non pauvres dans le monde de la pauvreté. Par conséquent, faudrait-il débloquer une subvention internationale pour un régime de chômage national afin qu'une plus grande partie du salaire d'un employé soit payée pendant les périodes de chômage ? Ou bien un régime qui étendrait le nombre de semaines de chômage à indemniser ? S'agit-il de décisions qui appartiennent aux gouvernements étrangers ou aux institutions multilatérales?

Dans les circonstances les plus favorables, la communauté internationale aurait la rude tâche de décider quelle proportion de quels types de services de protection sociale bénéficieraient d'une aide financière supplémentaire, à quel moment, pour combien de temps et dans quels pays. De manière similaire, les pays bénéficiaires auraient à décider jusqu'à quel point ils laisseraient la communauté internationale avoir un droit de regard sur leurs programmes de dépenses sociales, fiscales et générales intérieures afin de pouvoir bénéficier de l'aide internationale.

Cela ne signifie pas que les campagnes portant sur un socle de protection sociale et recevant une aide internationale sont malavisées, mais simplement que le recours à un transfert de fonds internationaux qui soit destiné à couvrir les failles générales des socles de protection sociale n'est pas viable. Une assistance technique supplémentaire permettant d'aider les pays à élaborer ou à améliorer leurs systèmes de protection sociale est pleinement justifiée. Et à coup sûr, il existe déjà un certain nombre de fonds qui traitent les pièces spécifiques du socle de protection sociale telles que les aspects des soins de santé essentiels, notamment la lutte contre le VIH/SIDA, la malaria et la tuberculose. Cependant, ces fonds ne sont pas une solution. Ils encouragent les gouvernements à manipuler les priorités en matière de politique intérieure afin de récupérer la source d'argent que représentent les services spécifiques organisés dans le cadre des priorités mondiales- et pas nécessairement celles des pays (cf. Étude mondiale sur l'économie et la société, Nations Unies, 2012).

Il serait donc préférable d'assister tous les pays recevant une aide, de sorte qu'ils puissent bénéficier d'une aide budgétaire large, en convainquant les donateurs qu'il est temps de transposer un peu de leur assistance en une aide sous cette forme, et en augmentant assez par la suite les financements destinés à aider les pays à répondre à leurs obligations en matière de protection sociale.

L'assistance aux socles de protection sociale en temps difficiles

Le second type d'activité envisagé par de Schutter et Sepúlveda pour le FMPS serait d'aider les pays à gérer les renforts temporaires nécessaires lorsqu'ils se trouvent dans le besoin. Leur proposition principale était la réassurance ; ainsi, puisque plusieurs aspects de la protection sociale sont gérés comme des programmes d'assurance, ces derniers pourraient, par le biais des régimes internationaux de réassurance, servir à leur tour d'assurances en cas de déploiements rapides de renforts pour leurs services.

Les régimes de réassurance pourraient être spécialement réservés aux programmes individuels de protection sociale, comme par exemple une augmentation soudaine des dépenses relatives aux soins de santé pour combattre une épidémie Ebola ou reconstruire une habitation dévastée par un ouragan. Les programmes nationaux d'assurance santé ou d'assurance inondation pourraient être réassurés par des obligations soudainement plus contraignantes et dues à des événements malheureux. Ces régimes peuvent même être autofinancés tant que les événements couverts par l'assurance se produisent dans un nombre limité de pays assurés à la fois.

Dans le même esprit, les auteurs mentionnent les « obligations catastrophe » (ou CAT bonds), par lesquels le gouvernement augmente les fonds en émettant des obligations dont les intérêts et/ou le capital sont supprimés si une catastrophe donnée se produit (ce qui explique que le taux d'intérêt figurant sur l'obligation est en général plus élevé que la normale). La Banque mondiale soutient déjà les gouvernements souhaitant émettre des « obligations catastrophe », elle a d'ailleurs même émis ses propres obligations en 2014 pour réassurer le Dispositif d'assurance catastrophes naturelles pour les Caraïbes dont bénéficiaient 16 pays.

Il est possible d'élaborer des régimes supplémentaires de réassurance ou d'émettre des obligations catastrophe pour les programmes nationaux d'assurance et de les subventionner à des primes ou des taux d'intérêts raisonnables, lorsque le marché refuse de prendre le risque. Il existe déjà une expertise internationale considérable sur ces questions, il suffirait de la mobiliser pour aller plus loin. On ne serait ainsi pas obligé de prélever sur les revenus budgétaires supplémentaires en cas d'urgence ou d'aggraver la dette publique ou de vendre plus de réserves de change.

Cependant, il existe une stratégie financière plus vaste qui permettrait au gouvernement d'avoir recours aux fonds supplémentaires de manière plus flexible, peu importe la situation d'urgence spécifique à laquelle il se trouve confronté. Cette stratégie a été implicitement suivie par le Fonds Monétaire International (FMI) dans les années 1960 et 1970 par le biais de sa Facilité de financement compensatoire (FFC). Ce mécanisme apportait des prêts de change semi-automatiques et rapidement versés aux pays en développement qui étaient touchés par les « chocs » économiques. Deux types de déclencheurs ont ouvert l'accès à la FFC. L'un était la perte des recettes liées à l'exportation, causée par la chute des prix des marchandises exportées (ou par des crises nationales comme des maladies végétales ou des ouragans). Le second était l'augmentation des coûts liés aux importations de céréales. Une fois que les pertes engendrées avaient été estimées et que le FMI avait décidé de la part qu'il allait prendre en charge, ces fonds pouvaient être versés en l'espace de quelques semaines.

La FFC avait pour objectif de répondre aux besoins temporaires créés par l'instabilité. L'analyse devenait difficile quand il fallait juger si, une fois un déclin de longue durée repéré dans ses prix à l'exportation, un pays était en pénurie provisoire ou s'il connaissait un défi structurel. Le second cas requerrait un ajustement économique, à savoir, orienter la production vers des cultures d'exportation qui connaissent des hausses de prix, au lieu de cultures d'exportation dont les prix ont tendance à chuter. Ce n'est cependant pas le défi analytique qui est à l'origine de la disparition de la FFC en tant qu'outil politique spécifique, mais bien un défi idéologique, à savoir, le fondamentalisme du marché et la réduction du rôle économique de l'Etat qui a eu lieu dans les années 1980 avec Reagan aux États-Unis et Thatcher au Royaume-Uni.

Aujourd'hui, le FMI possède plusieurs mécanismes de prêt mais aucun n'opère aussi bien que le FFC d'origine. Cependant, avec le nouvel engagement mondial envers les Objectifs de développement durable qui s'annonce, peut-être que la politique aura à nouveau un vent favorable. Le FMI a la capacité de gérer un FFC remanié (en subventionnant les intérêts sur les prélèvements des pays pauvres) et les pays n'auraient pas besoin de négocier un programme d'ajustement selon des termes spécifiques concernant leurs prélèvements.

Le fait que les finances en général sont devenues la réponse internationale aux crises laisse suspecter qu'il est sans doute temps d'essayer de ressusciter une FFC. En conséquence, le Club de Paris, constitué de créanciers publics de pays développés, a adopté une pratique de rééchelonnement unilatéral qu'il propose afin d'alléger les dettes qui leur ont été contractées lors de catastrophes naturelles et humaines (<http://www.clubdeparis.org/en/communications/page/exceptional-treatments-in-case-of-crisis>). Le FMI a également créé un programme de soutien spécifique destiné aux pays pauvres qui connaissent des chocs, et garantissant des bourses pour couvrir le service des dettes contractées au FMI (Fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes). Les pays combattant Ebola y ont eu recours. Et le 19 novembre, le Club de Paris a annoncé dans le cadre de sa restructuration de la dette pour Grenade la toute première « clause ouragan ».

Les gouvernements bénéficiant de ces mesures n'ont pas de contraintes quant à l'usage qu'ils font des fonds débloqués par l'allégement de la dette. Contribuer à financer les besoins en matière de protection sociale créés par la crise est une priorité évidente. Il semble par conséquent que la communauté internationale s'accorde sur ce principe. Une FFC réformée et élargie permettrait justement d'aller plus loin dans sa mise en œuvre.

Les opinions exprimées dans cet article sont celles de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement la position du Comité de direction du CIAS. L'auteur peut être contacté à l'adresse suivante : herman@socdevjustice.org.

- **La collaboration interinstitutions en matière de protection sociale : des discussions animées, des résultats pratiques et la quête d'une vigueur nouvelle**
De Sergei Zelenev

La septième rencontre du Conseil de coopération interinstitutions pour la protection sociale (SPIAC-B) a eu lieu le 24 novembre 2015 à New York. Les participants, qui représentaient les agences de l'ONU, les institutions bilatérales et intergouvernementales, les agences nationales d'aide au développement, les Etats membres et d'autres parties prenantes, se sont penchés sur un large éventail de thèmes politiques et techniques. Conformément aux procédures établies, la réunion du Conseil était co-présidée par les hauts représentants de l'OIT et de la Banque mondiale. Le CIAS est membre du Conseil et participe activement à ses missions depuis sa création.

Il a été remarqué que l'adoption en septembre 2015 du Programme du développement durable à l'horizon 2030, ainsi que le processus de préparation du programme, a stimulé le discours sur la protection sociale, ce qui a permis des avancées à la fois au niveau national et international. La communauté internationale a reconnu le rôle très important joué par la protection sociale dans l'éradication de la pauvreté, et par la réalisation des divers objectifs de développement durable. On parlait de la protection sociale comme d'un élément fondamental contribuant aux résultats visibles dans le domaine de la santé, de la parité hommes-femmes, du travail décent et de la croissance inclusive et des inégalités. L'Initiative sur la protection sociale universelle, récemment lancée par l'OIT et la Banque mondiale, a été grandement appréciée car elle fait partie des actions communes importantes permettant de soutenir les pays dans leur quête de couverture universelle. (Merci de consulter la *Newsletter sur la coopération mondiale* de juillet 2015 pour plus de détails). Selon la note conceptuelle que le Secrétariat du SPIAC-B a réalisée pour la réunion, les « organisations internationales et d'autres parties prenantes ajustent en ce moment-même leurs plans stratégiques, étendent les initiatives existantes et lancent de nouvelles initiatives afin de répondre aux demandes relatives à la mise en œuvre du Programme à l'horizon 2030 ».

Les participants à la réunion du SPIAC-B ont non seulement apporté des informations et des analyses spécifiques concernant les programmes en cours qui ont été conçus par les agences respectives pour répondre au Programme à l'horizon 2030, mais ils ont aussi tenté d'explorer les synergies et d'autres méthodes pour développer la collaboration intergouvernementale dans le domaine de la protection sociale à long terme.

Lors de son intervention devant le Conseil, le Directeur exécutif du CIAS a fait remarquer que l'espace politique créé par l'adoption du Programme à l'horizon 2030 correspond à une nouvelle opportunité pour toutes les parties prenantes de trouver des solutions innovantes aux défis les plus pressants du développement, notamment la protection sociale universelle. Dans ce contexte, il serait grandement souhaitable qu'au niveau international, un nouvel « élan » politique de haut-niveau destiné à maintenir la protection sociale comme un enjeu à part entière se produise, en particulier dans le cadre d'un dialogue et de négociations politiques intergouvernementales conduites aux Nations Unies, à l'aube de l'adoption du nouveau Programme du développement durable à l'horizon 2030. Si les négociations multilatérales aboutissaient à un tel résultat, il serait alors possible de reconnaître toujours plus le rôle significatif que la protection sociale joue pour la société.

L'adoption d'une résolution de l'ONU consacrée à la protection sociale serait l'étape la plus importante dans l'attention portée sur certaines questions majeures ayant trait à la protection sociale universelle, notamment les socles, et à ses multiples avantages pour la société ; cela renforcerait l'impact politique de la recommandation n°202 de l'OIT adoptée en 2012. Cette résolution ferait office de témoignage de l'engagement politique de haut-niveau dont l'objectif est de faire avancer la protection sociale à tous les niveaux.

En même temps, la résolution négociée par l'ONU répondrait à une cohérence politique différente, et entraînerait aussi un contrôle cohérent pour l'ensemble du système, en ce qui concerne les conclusions acceptées. Dans la même veine, le CIAS a avancé une proposition aux membres du Conseil représentant les Etats membres et travaillant à l'élaboration de la 54^e session à venir de la Commission au développement social : envisager l'élaboration d'une résolution provisoire de l'ECOSOC qui établirait les socles nationaux de protection sociale comme une étape nécessaire pour parvenir à une protection sociale universelle et complète pour tous. En prenant en considération qu'une fois que les socles de protection sociale sont établis et devenus opérationnels au niveau national, la réalisation de plusieurs cibles majeures des ODD devient possible.

Face à cette proposition, les diplomates ainsi que les membres du Secrétariat de l'ONU présents lors de la réunion ont eu une réaction encourageante. Dans le cas de négociations de cet ordre portant sur la résolution, la question de l'obtention de résultats spécifiques reste dépendante des compromis politiques. De toute évidence, les organisations de la société civile doivent fournir un travail de plaidoirie plus poussé pour faire démarrer les choses.

Le représentant de la Confédération internationale des syndicats a souligné l'importance du travail de coordination dans le domaine de la protection sociale au niveau international mais a mis en garde contre la complaisance. Il a également avancé la suggestion que la Coalition mondiale pour les socles de protection sociale devait s'engager plus dans les tâches du Conseil, en particulier en ce qui concerne les actions communes actuelles de l'OIT et de la Banque mondiale, destinées à évaluer la protection sociale et d'autres outils pratiques pertinents.

Alors qu'ils cherchaient à extraire les livrables de la protection sociale contenus dans le document final de la Troisième Conférence internationale sur le financement du développement qui s'est tenue cette année à Addis Ababa, les participants à la réunion ont partagé leurs plans et stratégies ; l'objectif étant de soutenir la mise en œuvre des engagements pris lors de cette Conférence pour parvenir à un nouveau contrat social qui porterait sur la fourniture de systèmes et de mesures de protection sociale appropriées nationalement, et fiscalement durables pour tous, notamment les socles de protection sociale. Etant donné que les Etats membres se sont eux-mêmes engagés à Addis à apporter « un soutien international fort pour ces actions », entre autres par l'exploration de « modalités de financement cohérentes pour mobiliser les ressources supplémentaires nécessaires pour mener ces actions, à l'appui des expériences menées par les pays », les participants ont cherché à élaborer des mesures et des régimes afin de faciliter le soutien de la communauté internationale pour financer la protection sociale.

Les questions de la formation et du partage des connaissances ont également fait l'objet de longues discussions. Dans ce contexte, la présentation des participants de certains résultats des efforts communs pour développer les outils interinstitutionnels d'évaluation de la protection sociale (ISPA) a été très édifiante. On peut considérer ces derniers comme une action internationale assez impressionnante, supervisée par le Conseil du SPIAC-B pour développer et tester dans les contextes propres à chaque pays les engrenages spécifiques destinés à soutenir les efforts des gouvernements pour développer des systèmes de protection sociale. Les outils interinstitutionnels non seulement mettent en avant la fourniture actuelle et analysent les lacunes existantes, mais permettent aussi une estimation des coûts. Les outils sont toujours en cours de développement, et étant donné qu'il n'existe aucune solution universelle et qu'on ne pourra éviter des variations dans les besoins des différents pays selon les circonstances spécifiques, des actions supplémentaires sont nécessaires pour apporter une approche plus nuancée. Un rapport d'avancement réalisé par l'équipe des outils interinstitutionnels a été présenté lors de la réunion, accompagné d'une présentation visuelle d'une série d'outils sur l'évaluation et la livraison de la protection sociale. L'équipe des outils interinstitutionnels développe un site web et prévoit sa mise en ligne le 24 février 2016.

Le renforcement des capacités dans le domaine de la protection sociale a été un aspect important des délibérations du Conseil. Le programme sur les systèmes de protection sociale de l'Union Européenne (SPS-UE) cofinancé par l'Organisation pour la coopération et le développement économique (OCDE) et le Gouvernement de Finlande a été dévoilé. L'objectif de ce nouveau programme est de soutenir les pays à bas et moyens revenus pour qu'ils créent des systèmes de protection sociale durables et inclusifs. Comme les représentants de la Finlande l'ont fait remarquer, ce programme sera mis en œuvre de 2015 à 2018 en partenariat avec les autorités de protection sociale nationales et régionales, les groupes de réflexion et les institutions d'experts de dix pays (Cambodge, Ethiopie, Indonésie, Kirghizstan, Mozambique, Namibie, Tanzanie, Togo, Viêt Nam et Zambie). Étant donné que l'on met toujours plus l'accent sur le développement des capacités et/ou le renforcement des capacités, une meilleure coordination et une meilleure utilisation des synergies émergentes seront nécessaires. Il y a également un besoin évident de contrôle, d'évaluation et d'apprentissage cohérents et systématiques.

Le Dr. Sergei Zelenev est Directeur exécutif du CIAS.

➤ **Les parlementaires mobilisés pour stimuler les efforts contre les changements climatiques**

Plus de 500 délégués parlementaires, dont près de 300 parlementaires des quatre coins du monde, se réuniront la semaine prochaine à Paris pour renforcer l'action parlementaire contre la menace mondiale que constituent les changements climatiques en mettant en œuvre un accord mondial qui pourrait faire date.

Organisée par l'Union interparlementaire (UIP) et le Parlement français, la réunion des 5 et 6 décembre devrait déboucher sur l'adoption d'un document final et l'approbation d'un plan d'action parlementaire sur les changements climatiques à l'appui de mesures mondiales proposant des solutions pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et lutter contre les changements climatiques.

En vue de parvenir à un accord mondial, les parlementaires appelleront les dirigeants du monde présents à la 21^{ème} session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et à la 11^{ème} session de la Conférence des Parties au Protocole de Kyoto (COP21/CMP11), qui se tiendront en même temps que la rencontre parlementaire, à convenir de moyens spécifiques qui permettent de concrétiser leurs engagements.

Les parlementaires de plus de 80 pays, dont 26 Présidents et Vice-Présidents de parlement,

devraient souligner l'urgence de traiter la menace des changements climatiques ainsi que le rôle vital des parlements et des parlementaires à l'appui de ce processus.

La réunion parlementaire se tiendra le 5 décembre à l'Assemblée Nationale et le 6 décembre au Sénat. Pendant ces deux journées, les parlementaires aborderont diverses questions portant sur l'économie verte, l'énergie verte, le passage de la climatologie à l'action parlementaire et les priorités pour une action mondiale.

« Cela fait longtemps que nous n'avons plus de temps à perdre sur la question des changements climatiques. Le monde a besoin plus que jamais qu'un accord contraignant soit conclu à la COP21. Il a aussi besoin que les parlements s'emparent de cet accord et le traduisent en lois efficaces dotées des ressources suffisantes pour assurer la mise en œuvre et le suivi », a déclaré le Président de l'UIP, Saber Chowdhury.

Les parlementaires inviteront la COP21 à ajouter les résultats de leur réunion à ceux du sommet de l'ONU. Le plan d'action parlementaire sur les changements climatiques devrait également être officiellement adopté par les membres de l'UIP à la prochaine Assemblée de l'Organisation qui se tiendra à Lusaka en mars 2016.

Pour de plus amples détails : <http://www.ipu.org/press-e/pressrelease201511261.htm>

➤ **Ressources et liens utiles- les trouvailles du mois**

1) Passer entre les mailles du filet? Relations hommes-femmes et protection sociale dans le Pacifique

Auteurs/éditeurs: Margaret Jolly, Helen Lee, Katherine Lepani, Anna Naupa et Michelle Rooney
New York, 2015

Ce document réalisé par l'ONU-Femmes examine, dans le cas des économies mondialisées de la région Pacifique qui ont connu des transformations rapides, les questions et implications que la protection sociale peut avoir sur les relations hommes-femmes. Par l'analyse des dynamiques existant entre les relations hommes-femmes et la protection sociale, les auteurs cherchent la meilleure approche à adopter en matière de protection sociale afin de promouvoir la parité hommes-femmes et examinent également la nécessité de dépasser les divisions bipolaires, comme économies traditionnelles et économies des produits de base, ou économies formelles et économies informelles, et ainsi considérer les réalités du quotidien de ceux qui doivent gagner leur vie.

Pour plus d'informations: <http://www.unwomen.org/en/digital-library/publications/2015/9/dps-gender-and-social-protection-in-the-pacific#sthash.aLfH8N8g.dpuf>

2) L'analyse Value for Money réalisée sur les programmes WASH financés par le Ministère du développement international (DFID) dans six pays

Rapport de synthèse de Sophie Trémolet, Marie-Alix Prat, Lucrezia Tincani, Ian Ross, Ana Mujica, Peter Burr et Barbara Evans. DFID, Londres, 2015

Ce rapport fait le résumé des conclusions tirées de l'analyse Value for Money (VFM-optimisation des ressources) effectuée pour six programmes financés par le Ministère du développement international (DFID) du Royaume-Uni entre septembre 2013 et avril 2015. A l'appui de ces découvertes, le rapport expose des idées sur la manière dont l'analyse VFM peut être utilisée pour améliorer les programmes WASH (eau, assainissement et hygiène). Des programmes cibles ont été mis en œuvre par le gouvernement britannique, par des organisations influentes telles que l'UNICEF ou par de plus petites ONG.

Site web du projet pour de plus amples informations: <http://vfm-wash.org>

Pour de plus amples détails concernant le rapport :

<http://vfm-wash.org/wp-content/uploads/2015/08/OPM-2015-Synthesis-report-of-6-VFM-WASH-studies.pdf>

Rédacteur de la newsletter : Sergei Zelenev, Directeur exécutif :
ICSW, 5700 Arlington Ave., Bronx, New York, 10471 (US Office)
Phone: +1 347-526- 4893,
E-mail: szelenev@icsw.org, icsw@icsw.org
Website www.icsw.org;
Traduction française: Ohrem Stephanie